

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-274 DU 27 JUILLET 2001

Autorisant Monsieur Issiaka ALAO
BOURAÏMA à renoncer à la nationalité
béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** la requête de Monsieur Issiaka ALAO BOURAÏMA et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 30 mai 2001 ;

.../...

DECRETE :

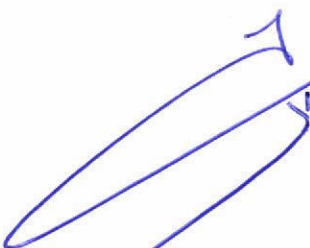
Article 1^{er} : Monsieur Issiaka ALAO BOURAÏMA né le 02 janvier à Porto-Novo, dans le Département de l'Ouémé (République du Bénin), de ALAO BOURAÏMA et de Amouda TOUKOUROU, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Issiaka ALAO BOURAÏMA, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 27 juillet 2001

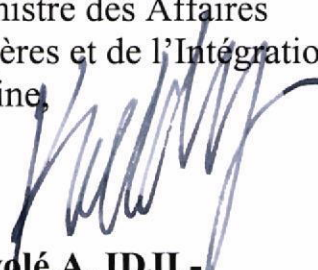
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de l'Intégration
Africaine,


Kolawolé A. IDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme,


Joseph H. GNONLONFON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MJLDH 4
MAEIA 4 AUTRES MINISTRES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID
5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-
ENA 3 INTERESSE 01 JO 1.-